VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Septembre 2020

Rentrée Scolaire 2020

Portail Famille / Vélizy-Tout-en-un : Toutes vos démarches en un clic !

Depuis la rentrée dernière, la ville de Vélizy-Villacoublay met à disposition des familles 2 outils pour faciliter vos démarches administratives et gérer les inscriptions aux activités périscolaires de vos enfants en quelques clics sur l'Espace citoyen ou depuis l'application **Vélizy-tout-en-un**.

Vous pouvez ainsi accéder à l'ensemble des informations de votre enfant et gérer les inscriptions en fonction de vos besoins 24 heures/24 et 7 jours/7 :

- Inscrivez ou désinscrivez vos enfants en ligne, selon vos besoins pour l'accueil du soir, la restauration scolaire, les activités de loisirs des mercredis ou les vacances scolaires *(attention aux délais de réservation à respecter)*
- Payez et conservez vos factures en ligne (paiement CB sécurisé)
- Consultez vos historiques,
- Informez-vous sur l'actualité périscolaire.

Connectez-vous sur : https://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay et/ou téléchargez l'application « Vélizy-Tout-en-Un »

Besoin d'aide pour votre connexion ? => n'hésitez pas à contacter la direction de l'Education (education@velizy-villacoublay.fr)

Les actions pédagogiques de la Direction de l'Education :

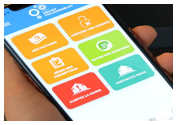

L'aménagement des rythmes scolaires: Depuis plus de 20 ans, la Ville de Vélizy-Villacoublay a fait de l'éducation une priorité et propose aux enfants scolarisés en élémentaire un aménagement des rythmes scolaires (voir page 4) permettant de proposer des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) variés à tous les enfants du CP au CM2. Cette organisation du temps scolaire permet aux enfants de bénéficier d'un **temps d'enseignement majoritairement réparti sur les matinées**, moment plus propice aux apprentissages selon les chrono-biologistes, mais également de **profiter d'activités périscolaires (TAP) propices à leur épanouissement et à leur réussite.** Ainsi, tous les enfants scolarisés en élémentaire peuvent participer à des ateliers ludiques, sportifs, culturels et de découvertes variées et de qualité. Ces ateliers sont encadrés par des animateurs municipaux ou associatifs, et, ont lieu 4 fois par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h45 ou de 15h15 à 16h30, selon le planning défini en début d'année avec les écoles concernées. **Ces ateliers sont gratuits et non obligatoires.**

Le traitement des déchets dans les écoles : En partenariat avec l'agglomération Versailles Grand Parc, la ville de Vélizy-Villacoublay s'inscrit dans un vaste programme de recyclage des déchets provenant de la restauration scolaire ou des familles. Des composteurs sont progressivement installés au sein des écoles et le Groupe scolaire JEAN MACE accueillera un poulailler.

Par ailleurs, la ville de Vélizy-Villacoublay propose l'installation de tables de tri dans ses cantines scolaires afin de sensibiliser les élèves sur le gaspillage alimentaire et de les faire participer au recyclage de la nourriture non consommée grâce à leur geste de tri. Actuellement 4 selfs en sont équipés.

La distribution d'un trousseau scolaire : A chaque rentrée scolaire, Le Maire et le Conseil Municipal offrent aux élèves des écoles élémentaires un trousseau scolaire. Avant tout achat de fournitures complémentaires, veuillez contacter l'école pour connaître la liste préconisée par l'enseignant de votre enfant.

EDITO

Après une fin d'année scolaire 2019-2020 perturbée et une coupure d'été particulièrement méritée pour les acteurs du secteur éducatif, la rentrée 2020 est là. Celle-ci est sans doute singulièrement attendue, autant par les enfants, les parents que les enseignants.

Malgré les complexités découlant du contexte sanitaire, nous nous sommes battus, avec les 200 agents de la Direction de l'Education et en lien avec l'Académie, pour proposer des accueils adaptés dans nos écoles et centres de loisirs à toutes les familles véliziennes, afin de maintenir le développement et l'épanouissement des enfants en même temps que leur sécurité.

Ces principes nous guideront encore cette année, dans le cadre d'un protocole sanitaire allégé mais qui perdurera, nécessitant quelques ajustements au quotidien.

Cette année 2020-2021 ne sera pas encore comme toutes les autres, mais vous pouvez compter sur notre exigence pour que les enfants n'y voient presque pas de différence !

Damien METZLÉ

Adjoint au Maire à l'Education

VILLE DE VÉLIZY VILLACOUBLAY

La réservation des prestations est obligatoire et s'effe

Il est possible de réserver/annuler les prestations ponctuellement ou à l'année. Pour les pe

Activités	Horaires de fonctionnement	
Accueil du matin*	Les accueils du matin sont assurés de 7h30 à 8h20 par des agents municipaux. À 8h20, les enfants sont confiés aux équipes enseignantes et sont alors sous leur responsab	
Accueil du soir* et/ou Etude	*Option 1 : Accueil du soir en maternelle et en élémentaire* o 16h30 - 17h15 : goûter o De 17h15 à 18h30 : Ouverture des portes, départ échelonné des enfants récupérés par leur adulte autorisé. *Option 2 : Étude surveillée (uniquement en élémentaire)* o 16h30 - 17h00 : goûter o 17h00 - 18h00 : Etude surveillée 18h00 - 18h30*** : Départ échelonné des enfants récupérés par leur parent ou un adulte au	
Restauration**	En maternelle, la pause méridienne se déroule de 11h30 à 13h30. En élémentaire, la pause méridienne se déroule de 12h00 à 13h30 sauf le mercredi de 11h30 à	
ALSH Mercredi*	***En maternel :***	*Option 1 : Accueil à la journée complète.* - Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin - Départ des enfants entre 17h00 et 18h30*** le soir *Option 2 : Accueil matin ou après-midi **avec repas**.* - Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin ou à 11h30 - Départ des enfants à 13h00 le midi et entre 17h00 et 18h3 Option 3 : Accueil matin ou après-midi **sans repas** : - Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00 le matin et à 13h30 - Départ des enfants à 11h30 le midi et entre 17h00 et 18h3
	En élémentaire :	La prise en charge des enfants d'élémentaire ayant classe le mercredi n directement après la classe à 11h30 Le soir, l'accueil des familles pour le départ des enfants se fait de façon éch 17h00 et 18h30***.
ALSH Vacances*	*Option 1 : Accueil à la journée complète.* - Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin - Départ des enfants entre 17H et 18H30*** le soir *Option 2 : Accueil matin ou après-midi **avec repas**.* - Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin ou à 11H30 l'après-midi - Départ des enfants à 13H00 le midi et entre 17h00 et 18h30 le soir Option 3 : Accueil matin ou après-midi **sans repas** : - Arrivée des enfants entre 7H30 et 9H00 le matin et à 13H30 l'après-midi - Départ des enfants à 11H30 le midi et entre 17h00 et 18h30 le soir	

** La famille devra impérativement transmettre à l'équipe d'animation, dès le 1er jour d'accueil de l'enfant, la Fiche Sanitaire de Liaison téle*
*** En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire - voir le chapitre PAI du règlement intérieur*
****Tout retard après 18h30 sera consigné sur un cahier que les parents devront émarger. En cas de retards répétés, des sanctions pourron*
Trois retards donneront lieu à une pénalité d'un montant forfaitaire de 6 €, renouvelable tous les trois retards. Après deux pénalités et si le
En cas d'absence des représentants légaux à partir des horaires de fermeture des accueils périscolaires, et dans l'impossibilité de joindre c
l'Enfant art.19). Le commissariat de police municipale pourra être contacté et les enfants confiés aux agents.

ctue via le Portail Famille selon les modalités ci-après.

rsonnes ne disposant pas d'un accès à Internet, des formulaires sont disponibles en mairie.

	Réservation/annulation de l'activité	Facturation	Justificatifs d'absence** Présentation sous 10 Jours
ilité.	L'inscription est automatique. La facturation est enclenchée dès la 1ère présence	Forfait mensuel selon le Quotient Familial (QF)	Passé le délai d'annulation toute prestation commandée est due. En cas de maladie justifiant une éviction, sous réserve de présentation d'un justificatif, les prestations non consommées ne seront pas facturées. Ce document est à transmettre impérativement sous 10 jours, par : • **Mail :** Pour la restauration : restauration@velizy-villacoublay.fr Pour toutes les autres prestations : education@velizy-villacoublay.fr • Courrier à remettre en mairie. Une attestation de rendez-vous n'est pas acceptée comme justificatif. En cas d'urgence ou d'événements exceptionnels non liés à la maladie, une demande d'exonération des pénalités pourra être soumise sous 10 jours, par écrit avec un justificatif à l'autorité territoriale pour étude et validation éventuelle. Passé ce délai les prestations seront dues et la pénalité sera appliquée.
parent ou un utorisé.	1 jours ouvrés avant 9h30 **=> Portail Famille**	A la présence ou à la réservation selon le QF. Sans réservation => gouter servi mais majoration de 1 € par prestation et par enfant	
13h00	3 jours ouvrés avant 9h30 **=> Portail Famille**	A la présence ou à la réservation selon le QF Sans réservation => majoration de 3 € par prestation et par enfant	
0 l'après-midi 0 le soir l'après-midi 0 le soir natin, se fera nelonné entre	3 jours avant le jour concerné et avant 9h30 Sous réserve des places disponibles **=> Portail Famille**		
	Inscription : Pendant la période dédiée (soit 3 à 5 semaines avant le premier jour des vacances) **=> Portail Famille** Annulation : 8 jours ouvrés avant la date concernée	A la présence ou à la réservation selon le QF. Sans réservation => majoration de 10 € par période et par enfant	

échargeable sur le site Internet de la ville.

nt être appliquées :
es retards perduraient alors l'enfant pourrait ne plus être accepté sur les temps périscolaires.
eux-ci, la législation en vigueur pourra être appliquée (Ordonnance 1945 protection des mineurs – Convention Internationale des droits de

Le Quotient Familial (QF)

Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives et périscolaires proposées par la Ville de Vélizy-Villacoublay : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), garderies du matin et du soir, études surveillées, classes de découvertes, séjours de vacances, activités du Service jeunesse.

Il doit être recalculé chaque année car il dépend des ressources du foyer de l'année précédente.

Prochaine campagne décembre 2020.

Toutes les informations sur le site de la ville : Ma famille - 3/11 ans - Quotient Familial

LES IMPAYES :

La ville propose un grand nombre d'activités périscolaires. La plupart de ces activités sont payantes mais les tarifs sont adaptés selon vos revenus (calcul du quotient familial chaque année). Si, à un moment de l'année, vous vous trouvez dans une situation financière délicate, il est indispensable d'en informer la Direction de l'Education, voire de prendre contact avec le CCAS. Les familles qui ne règlent pas leurs factures et qui n'entreprennent aucune démarche auprès des services municipaux ne pourront prétendre aux activités périscolaires.

LE PEJAP :

Le point Écoute Jeunes et Accueil Parents est à disposition des enfants, adolescents, des jeunes adultes ainsi que des parents sur les questions :

- D'angoisse, de mal-être et de déprime
- De décrochage ou d'échec scolaire
- De relations parents/enfants adolescents et de mésentente familiale
- De consommation de produits (tabac, alcool, cannabis, ...)
- De violences dirigées contre soi et/ou les autres
- D'orientation scolaire et professionnelle

Plus d'informations sur le site :
Vélyjeunes
https://www.velyjeunes.fr/

Vacances scolaires

Calendrier des réservations ALSH

Vacances d'Automne: Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020
Inscription ALSH en ligne: du lundi 7 septembre au lundi 28 septembre 2020

Vacances de Noël : Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
Inscription ALSH en ligne : du lundi 16 novembre au vendredi 28 novembre 2020

Vacances d'Hiver : Du samedi 13 février au lundi 1er mars 2021
Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 11 janvier au vendredi 22 janvier 2021

Vacances de Printemps : Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021
Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 15 mars au 26 mars 2021

Vacances d'Eté : A partir du mercredi 7 juillet
Inscription ALSH Portail Famille : du lundi 24 mai au vendredi 11 juin 2021

Pour contacter la Direction de l'Education : 01.34.58.50.00

Sujets relatifs aux temps scolaires et périscolaires et à la facturation des prestations :

⇒ education@velizy-villacoublay.fr

Sujets relatifs à la restauration et à la mise en place d'un PAI :

⇒ restauration@velizy-villacoublay.fr

Sujets relatifs au calcul du quotient familial :

⇒ quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr

Toute l'actualité de la Direction de l'Education :

https://www.velizy-villacoublay.fr et l'application « Vélizy-tout-en-un »

Organisation du rythme scolaire pour les enfants scolarisés en élémentaire :

La ville de Vélizy-Villacoublay dispose d'un aménagement des rythmes scolaire. Les écoles maternelles fonctionnent sur un emploi du temps de 4 jours alors que les écoles élémentaires fonctionnent sur un emploi du temps de 4 jours 1/2 permettant de libérer des créneaux pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) l'après-midi (l'emploi du temps définitif vous sera remis à la rentrée).

Le mercredi, les enfants d'élémentaires sont accueillis de 8h30 à 11h30 à l'école.

Ces emplois du temps sont valables sur l'ensemble de l'année excepté du :

- 1er au 4 septembre 2020 (début d'année scolaire)
- 28 juin au 6 juillet 2021 (fin d'année scolaire)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 - 08h30	Accueil du matin		ALSH en journée complète 7h30 / 18h30	Accueil du matin	
08h30 - 12h00	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
12h00 - 14h00*	Temps de repas			Temps de repas	
14h00 - 16h30	Temps Scolaire			Temps Scolaire	
16h30 - 18h30	Accueil du soir (pas d'étude)			Accueil du soir (pas d'étude)	

** Le temps de restauration pour les maternelles est de 11h30 à 13h30*